

Commune de Scey-sur-Saône et St Albin

24, avenue des Pâtis

70 360 SCEY SUR SAONE ET ST ALBIN

Arrêté municipal n°33/2021

Réglementant le stationnement

de toute embarcation en vue d'une manifestation culturelle

Le Maire,

Vu le décret n°2013-253, 2013-251 du 25 mars 2013 portant réglementation général de police de la navigation intérieure ;

Vu la réglementation général de police de la navigation intérieure annexé au n°2013-253, 2013-251 ;

Considérant que les représentations du spectacle « La Péniche Offenbach » nécessite de disposer de la totalité du ponton à l'emplacement dit « halte fluviale » à proximité du camping de Scey-sur-Saône et Saint-Albin ;

Arrête

Article 1^{er} : Le stationnement de toute embarcation sera interdit du vendredi 27 août 2021 à 14H00 au samedi 28 août 2021 à 23H00, sur toute la largeur du ponton au PK 355,500.

Un avis à la batellerie sera établi et diffusé par Voies Navigables de France (VNF).

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3 : Madame le Maire de Scey-sur-Saône et Saint-Albin,

Monsieur le Responsable de la subdivision VNF de Port-sur-Saône sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

